



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 **BUDGET ANNEXE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES** **NOTICE SYNTHETIQUE**

1. Le cadre général du Compte Administratif 2020

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le budget annexe Centrales Photovoltaïques ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Blavozy.

Le principe : Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, 2020 pour ce qui concerne cette note.

Le contexte :

L'activité de production et de distribution d'énergie est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC), quelle que soit sa destination. La collectivité ne peut ainsi, sauf dérogation, subventionner librement le service. Elle ne peut pas non plus prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre de ces services. Elle doit donc individualiser les opérations relatives à la production et à la distribution d'énergie dans un budget annexe spécifique. L'énergie étant destinée à être revendue totalement, l'activité de production d'énergie photovoltaïque fait l'objet d'un suivi au sein d'un budget appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M4.

Les toitures de l'école et du gymnase sont ainsi dotées de panneaux photovoltaïques.

L'accès au réseau public de distribution d'électricité est facturé par ENEDIS.

La vente de la production électrique générée par les panneaux photovoltaïques se fait auprès d'EDF.

2. Le Compte Administratif 2020 du budget annexe Centrales Photovoltaïques

Le budget est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes.

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des dépenses courantes, dégage un excédent global de 26 280.57 €.

- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique de ce budget, dégage un déficit global de 11 315.39 €.

2.1. La section de fonctionnement

Chapitre ou Compte	Budgetisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Recette	166 491.78 €	141 689.97 €	85,10%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	66 675.78 €	66 675.78 €	100,00%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	66 675.78 €	66 675.78 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	116.00 €	116.00 €	100,00%
777 - Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résultat de l'exercice	116.00 €	116.00 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises	99 700.00 €	74 898.19 €	75,12%
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	99 700.00 €	74 898.19 €	75,12%

Chapitre ou Compte	Budgetisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	166 491.78 €	115 409.40 €	69,32%
011 - Charges à caractère général	32 850.00 €	31 444.15 €	95,72%
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie...)	1 000.00 €	731.67 €	73,11%
6102 - Locations immobilières	18 000.00 €	17 819.03 €	98,99%
6105 - Locations mobilières	500.00 €	614.50 €	122,90%
6156 - Maintenance	2 500.00 €	1 718.37 €	68,73%
6161 - Multirisques	2 050.00 €	2 035.18 €	99,28%
6228 - Honoraires	200.00 €	0.00 €	0,00%
62671 - REMBOURSEMENT DES FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	6 500.00 €	6 562.00 €	99,73%
635111 - Cotation foncière des entreprises	2 000.00 €	1 944.00 €	97,20%
023 - Virement à la section d'investissement	43 341.78 €	0.00 €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	43 341.78 €	0.00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 800.00 €	30 726.01 €	99,76%
6811 - Dotations aux amort. des immos. incorporelles et corporelles	30 800.00 €	30 726.01 €	99,76%
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0,00%
658 - Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	0.00 €	0,00%
65688 - Autres	0.00 €	0.00 €	0,00%
66 - Charges financières	9 700.00 €	8 538.32 €	88,02%
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	9 700.00 €	8 538.32 €	88,02%
67 - Charges exceptionnelles	39 700.00 €	39 696.92 €	99,99%
672 - Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	25 000.00 €	25 000.00 €	100,00%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 700.00 €	14 696.92 €	99,98%
68 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	10 100.00 €	5 004.00 €	49,54%
695 - Impôts sur les bénéfices	10 100.00 €	5 004.00 €	49,54%

2.2. La section d'investissement

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Dépense	74 909.45 €	42 809.07 €	57,15%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	116.00 €	116.00 €	100,00%
13916 - Autres établissements publics locaux	116.00 €	116.00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 800.00 €	30 354.12 €	98,55%
1641 - Emprunts en euros	30 800.00 €	30 354.12 €	98,55%
21 - Immobilisations corporelles	43 993.45 €	12 338.95 €	28,05%
2154 - Matériel industriel	43 993.45 €	12 338.95 €	28,05%
Investissement - Recette	74 909.45 €	31 493.68 €	42,04%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	767.67 €	767.67 €	100,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	767.67 €	767.67 €	100,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	43 341.78 €	0.00 €	0,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	43 341.78 €	0.00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 800.00 €	30 726.01 €	99,76%
28131 - Bâtiments	30 800.00 €	30 726.01 €	99,76%

